



Prison: la hantise sécuritaire

En matière de récidive,
les responsables
pénitentiaires sont priés
de viser le risque zéro.
Le problème,
c'est que la prise de risque
fait partie du processus
de resocialisation

Sylvie Arsever

S'il y a une phrase qui énerve l'arbrizio Comandini, directeur général des prisons tessinoises, c'est bien celle-ci: «lôt ou tard, quelque chose de grave va se passer.» Peut-être parce qu'elle colle de trop près à la hantise secrète de tous les responsables d'établissements pénitentiaires: être confrontés un jour au pépin pour lequel rien ne leur sera pardonné. Ni l'erreur d'appréciation, bien sûr, ni même le coup de malchance contre lequel ils savent que rien ne peut les prémunir entièrement, pas même cette recette de café du Commerce souvent entendue: «tous les enfermer et jeter la clé dans le lac.»

Vue de l'intérieur des prisons, la demande croissante de sécurité a un effet paradoxal: elle désécurise. Parce qu'elle conduit à garder enfermés à grands frais des individus qui seraient sans doute mieux dehors. Et surtout parce qu'elle place les surveillants et leur hiérarchie devant des demandes toujours plus contradictoires, avec des moyens qui n'augmentent pas et dans un climat de suspicion étouffant. Une évolution qui explique le thème à première vue un peu surprenant choisi pour les 7es Journées pénitentiaires de Suisse, qui se sont tenues la semaine passée à Fribourg dans le cadre du Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire: «Pressions publiques sur les prisons: la sécurité à tout prix?»

Craintes justifiées par quelques

dérapages spectaculaires, amplification médiatique de dysfonctionnements mineurs, populisme pénal dûment attisé à droite de l'échiquier politique? Quoi qu'il en soit des causes, sans doute mixtes, le résultat est là: après la tolérance zéro, c'est bien une exigence de risque zéro qui émane du public. Or, du gardien stagiaire au responsable de l'administration pénitentiaire cantonale, tout le monde vous le dira: en matière d'exécution des peines, le risque zéro n'existe pas.

Plus difficile, comme le souligne Joe Keel, responsable du Service pénitentiaire du canton de Saint-Gall, le risque est indissociable de la mission assignée aux prisons par la loi. Fixée dans l'article 75 du Code pénal, cette dernière est ambitieuse: il s'agit d'améliorer le comportement du détenu, ce qui implique notamment de «combattre les effets nocifs de la privation de liberté» et d'organiser une vie carcérale qui corresponde «autant que possible à des conditions de vie ordinaires», histoire de ne pas remettre en circulation, au terme de la peine, un individu encore plus inadapté. Tout cela en tenant adéquatement compte «du besoin de protection de la collectivité, du personnel et des codétenus».

C'est compliqué, mais, estime toujours Joe Keel, on y arrive. Le problème, c'est que le seul moyen d'y arriver est de responsabiliser les détenus – c'est-à-dire de prendre le risque de leur laisser une part toujours plus importante de liberté. Car,

autre paradoxe, les choses se jouent autant, sinon plus, dehors que dedans. Beaucoup dépendra en effet de la capacité du condamné à retrouver ou à se recréer un réseau social susceptible de le soutenir et, le cas échéant, de le contenir.

Cela ne se fait pas en restant derrière des grilles. Transfert en milieu ouvert, conduites, congés, libérations conditionnelles, si mal compris du public, ont justement pour but d'y parvenir. Et, en général, ça marche plutôt bien. Même si, relèvent plusieurs intervenants, on manque d'études qui permettraient de dire exactement comment ça marche – et donc comment ça pourrait marcher mieux.

Deux facteurs mettent ce modèle en crise. Le premier, mentionné par Joe Keel, n'intéresse guère le public, ni d'ailleurs le législateur: pour la proportion importante de détenus qui sont étrangers et seront expulsés à leur libération, les recettes habituelles en matière de réinsertion progressive n'ont guère de sens. Le second est, justement, l'intolérance croissante au risque de la population dans laquelle une majorité de détenus devront, au bout du compte, retrouver place. Une intolérance dont l'effet s'exerce toujours

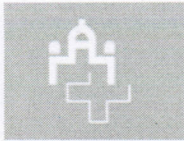
dans le même sens: on reprochera à l'administration pénitentiaire le congé au cours duquel un détenu a récidivé, jamais le refus d'une libération conditionnelle qui lui aurait peut-être permis de rester dans le droit chemin une fois sa peine ter-

minée.

Une catégorie de délinquants, surtout, concentre toutes les craintes: les auteurs d'infractions à caractère sexuel. Face à eux, souligne Camilla Masson, premier substitut du procureur général vaudois, le public attend une sévérité sans faille sans toujours s'attacher aux particularités de chaque cas. Cette demande de sévérité a porté l'initiative pour l'internement à vie des délinquants dangereux, acceptée par près de deux Suisses sur trois en février 2004 et elle s'est exprimée à nouveau avec l'approbation en novembre 2008 de l'initiative pour l'imprescriptibilité des crimes pédophiles.

Elle a aussi motivé, dès 2007, la mise en place d'un dispositif de contrôle beaucoup plus serré des auteurs d'atteintes graves à l'intégrité physique, psychique ou sexuelle. Lorsque ces derniers présentent un risque de récidive important, leur peine de prison peut être suivie d'une mesure d'internement dont la gestion et la levée (lorsqu'il ne s'agit pas de l'internement à vie adopté en 2004) sont décidées après consultation d'une commission *ad hoc* comprenant des représentants de la justice, de l'administration des peines et de la psychiatrie. Même lorsque aucun internement n'a été prononcé, la même commission est consultée avant toute mesure d'allègement de la peine.

Conséquence de cette évolution: l'évaluation de la dangerosité est devenue un élément clé, non seule-



ment de l'activité judiciaire mais aussi de la vie pénitentiaire. Des instruments ont été importés, notamment du Canada, ou mis au point sur place comme la grille FOTRES, élaborée à Zurich par le psychiatre Frank Urbaniok et utilisée dans plusieurs pays voisins.

Leur point commun est de systématiser la récolte et l'appréciation d'informations susceptibles de mieux cerner les risques présentés par un condamné. Simple – en dix ou vingt points comme certaines grilles canadiennes – ou subtil – l'échelle FOTRES comprend pas moins de 500 entrées et son usage nécessite une formation préalable –, le processus consiste, au bout du compte, à réduire le comportement futur des intéressés en indicateurs chiffrés.

L'examen peut être concentré sur le crime commis ou, comme c'est le cas avec FOTRES, s'intéresser aussi aux chances de traitement et à l'évolution du condamné. Dans tous les cas, relève Dominik Lehner, président de la commission d'experts mise en place par le Concordat de la Suisse centrale et du Nord-Ouest, il comporte une tache aveugle: on identifie tout de suite, et de façon cuisante, les cas où un pronostic a été trop optimiste. En revanche, il est par définition impossible de vé-

rifier si le pronostic pessimiste qui a conduit à refuser un élargissement était justifié. En outre, accusent plusieurs intervenants, ce type d'évaluation a tendancielllement pour effet de réduire l'individu évalué à une seule dimension – celle de sa dangerosité – et donc de la renforcer.

Car finalement, relève Ana Zumbino, directrice du Service genevois d'application des peines et mesures, comment fait-on évoluer quelqu'un? Sinon en mettant l'accent sur ses compétences et ses capacités de changer plutôt que sur un passif qui ne peut, quoi qu'il adienne, être effacé? A cet égard, fait-elle valoir, les anciennes méthodes d'évaluation plus personnalisées, qui passent par des entretiens réguliers avec l'intéressé, devraient conserver leur place à côté des évaluations chiffrées.

Mais la coexistence est-elle possible? Elle est en tout cas conflictuelle, si l'on en croit René Raggenbass, médecin chef du Service pénitentiaire valaisan. La demande de validation de la sécurité par des données chiffrées, estime-t-il, menace de tout envahir, y compris la relation thérapeutique qui devrait, en prison, comme à l'extérieur, rester un espace privé, protégé par le secret médical. Et de dénoncer une demande tyrannique de transparence, qui déshumanise l'univers carcéral. Il s'agit de plus en plus de tout voir – au

besoin par l'intermédiaire des caméras qui permettent de pallier le manque de surveillants – et de moins en moins d'écouter – une activité qui a pourtant longtemps été jugée indispensable à la compréhension.

Et qui est, finalement, assez sûre. La prison de Kloten (ZH) abrite plus de 200 détenus – inculpés en attente de jugement et étrangers en voie d'expulsion. C'est la plus moderne du canton et elle offre des garanties

non négligeables en matière de sécurité. Pourtant, relève son directeur, Hans Rudolf Gerber, cela ne suffit pas. Les efforts des surveillants pour maintenir le contact avec les détenus, voir venir et éventuellement désamorcer les conflits sont tout aussi importants. De même que les dérivatifs, eux aussi souvent mal compris, offerts aux détenus – sport, télévision et, surtout, travail.

Le travail ne fait pas qu'offrir l'occasion de penser à autre chose qu'à ses ennuis judiciaires. Il donne un certain sentiment de légitimité qui contribue fortement à diminuer les tensions. Il améliore donc la sécurité intérieure d'une prison. Mais il implique de prendre certains risques: il faut faire circuler les détenus, leur mettre éventuellement en main des ustensiles qui pourraient être utilisés de façon dangereuse.

Le tout sécuritaire nuisible à la sécurité? Toutes les démonstrations qu'ils peuvent, forts de leur expérience, faire à ce sujet n'effaceront pas une miette de l'émotion suscitée par un meurtre commis, comme celui de Lucie, en mars 2009, par un condamné sous probation, les responsables pénitentiaires en sont conscients. Comme ils sont conscients de la nécessité d'améliorer encore leurs performances dans l'exercice improbable de la prédiction de l'avenir.

Mais en ont-ils les moyens? Malgré une demande sécuritaire exponentielle et une surpopulation toujours plus inquiétante, les dépenses pour la prison n'ont pas la cote des parlements. Le sujet, les autorités pénitentiaires le savent, n'est pas porteur politiquement. Des recherches ciblées, des programmes spécialisés plus nombreux pourraient améliorer la qualité de la prise en charge, notamment, des détenus les plus explosifs. En attendant les rares avancées dans ce domaine, il reste à gérer le risque au moins mal – sans le prendre à la légère mais sans se laisser tétaniser par lui, sous peine de déshumaniser entièrement la prison. De façon significative, le mot «courage» a été prononcé plusieurs fois pendant les discussions. Et, lorsqu'on entend les témoignages venus du terrain, on se dit qu'il en faut.